

# BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

## TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 1 juillet 2022

### TRANSACTION VENTE

Tranche de prix	Honoraires
jusqu'à 100'000 Euros	Forfait de 2'500 Euros
au delà de 100'000 Euros	2,5 % TTC du prix de vente

**Principe du non-cumul :** l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.**

### GESTION LOCATIVE

Type de Biens	Honoraires
Appartement	4 % HT des montants encaissés soit 4,8% TTC
Maison	4,5 % HT des montants encaissés soit 5,4 % TTC

**Principe du non-cumul :** l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

### LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

**Appartement :** Jusqu'à 30 m<sup>2</sup> : un forfait de **150 Euros** - Au-delà de 30 m<sup>2</sup> : un forfait de **300 Euros**

**Maison :** Un forfait de **400 Euros**

Honoraires à la charge du locataire :

**Appartement :** Jusqu'à 30 m<sup>2</sup> : un forfait de **150 Euros** - Au-delà de 30 m<sup>2</sup> : un forfait de **300 Euros**

**Maison :** Un forfait de **400 Euros**

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 0 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Part locataire : 0 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.